

## **Pétition pour la sauvegarde des fouilles archéologiques programmées**

À :

Madame Aurélie FILIPPETTI, Ministre de la Culture et de la Communication,  
Présidente du Conseil National de la Recherche Archéologique (CNRA)  
Monsieur Dominique GARCIA, Vice-Président du Conseil National de la Recherche Archéologique (CNRA)

Copie à :

Madame Geneviève FIORASO, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,  
Madame Stéphanie THIEBAULT, Directrice Adjointe Scientifique de l'INEE-CNRS  
Monsieur Robert CHENORKIAN, Directeur Adjoint Scientifique de l'INEE-CNRS  
Madame Françoise LE MORT, Directrice Adjointe Scientifique de l'INSHS-CNRS  
Monsieur Henri-Paul FRANCFORT, Président du Comité de l'Archéologie du CNRS

Nous, responsables de fouilles archéologiques programmées sur le territoire national et membres d'unités mixtes de recherche (UMR), souhaitons par la présente alerter le Conseil national de la recherche archéologique (CNRA) de la difficulté croissante face à laquelle nous nous trouvons confrontés dans l'organisation et la réalisation de ces fouilles.

En premier lieu, et à l'heure où une réflexion s'est engagée pour modifier prochainement la loi sur le Patrimoine, nous souhaitons réaffirmer le caractère indispensable des recherches archéologiques programmées. Il ne s'agit en aucun cas d'opposer recherches préventives et programmées, mais bien de réaffirmer à la fois leur complémentarité et la spécificité de chacune d'entre elles. Bien que pourvue de moyens financiers et humains sans commune mesure avec ceux de l'archéologie préventive, l'archéologie programmée a toujours joué un rôle primordial à la fois dans l'élaboration des connaissances, dans la formation des archéologues et dans la valorisation du patrimoine. Il est indispensable que tous les moyens lui soient donnés de sorte qu'elle puisse continuer à exercer ce rôle.

Or aujourd'hui, l'archéologie programmée se trouve dans une situation très délicate, alliant des moyens généralement très réduits à des règles comptables de plus en plus inadaptées et tatillonnes. Qui plus est, ces règles varient d'une région à l'autre au gré des usages.

Ces dernières années, entre les évolutions informatiques ou comptables et la perte progressive des personnels de gestion dans l'ensemble des structures impliquées (SRA, DR CNRS, UMR, universités), la situation n'a fait qu'empirer et nous arrivons progressivement à une situation de blocage qui, à terme, va entraîner pour tous les personnels réunis au sein des UMR (qu'ils soient chercheurs, enseignants-chercheurs, archéologues du ministère de la Culture, de l'INRAP ou des collectivités territoriales) la pure et simple impossibilité de pratiquer de la recherche programmée.

Le fait est que si les services de l'État en charge de l'archéologie ne peuvent pas, faute de personnel, assurer la gestion de ces subventions en interne, les UMR ne le peuvent elles non plus, et pour la même raison. Pendant des années, le recours à des associations a été la norme, ce qui n'était pas satisfaisant pour les archéologues professionnels, contraints à des contorsions légales pour exercer leur métier. Nous ne souhaitons évidemment pas revenir à ces pratiques et estimons que les UMR peuvent être des gestionnaires appropriés. Cependant, les règles de gestion très strictes des instituts de recherche sont souvent mal adaptées aux besoins et aux réalités d'un chantier de fouilles. Aujourd'hui, conduire une fouille programmée tient plus du parcours du combattant que de la programmation scientifique, et il n'est pas rare non plus que le responsable d'opération doive engager ses moyens personnels (financiers ou matériels) pour pouvoir réaliser son chantier, situation qui est parfaitement inacceptable.

Le fait est également que, au-delà de l'intérêt scientifique qui nous motive de prime abord pour réaliser ces chantiers, nous souhaitons aussi perpétuer un système de formation qui a très largement fait preuve de son efficacité. Les fouilles programmées permettent également d'explorer des types de sites archéologiques très particuliers, sur un temps long et avec un investissement humain bien plus important que sur des opérations préventives. Or, la dégradation rapide de la situation démotive légitimement de plus en plus de nos collègues : preuve en est la diminution continue du nombre annuel d'opérations de fouilles programmées. Il est actuellement presque plus aisé pour un chercheur au CNRS d'aller fouiller à l'étranger qu'en France.

Enfin, la comparaison au niveau national des traitements des fouilles programmées montre une situation extrêmement inégale selon les régions, avec des financements souvent déconnectés de la réalité de la demande scientifique et de ce que les différents chantiers peuvent apporter d'un point de vue heuristique. S'il est indiscutable qu'une véritable souplesse d'action doit être laissée à chaque région afin de pouvoir répondre à des opportunités locales, il nous semble tout aussi important que la programmation nationale soit fortement rénovée et permette réellement d'orienter une partie des financements sur de véritables programmes scientifiques ciblés.

Face à ce constat, nous demandons instamment à ce que soit réaffirmée dans la future loi sur le Patrimoine la place cruciale des recherches archéologiques programmées, tant pour l'enrichissement des connaissances que pour la formation des personnes et la valorisation du patrimoine national.

Nous demandons également à ce que s'instaure, **à très court terme et au plus haut niveau des instances concernées** (par exemple au sein du CNRA et du Comité de l'Archéologie auprès du CNRS), un dialogue rapide et constructif permettant la généralisation dès 2013 de règles de gestion des crédits adaptées à la nature des dépenses impliquées par ces recherches tout en restant dans le cadre des procédures comptables qui s'imposent à tous. L'avenir de la recherche archéologique française ne peut faire l'impasse sur l'archéologie programmée : que les moyens lui en soient enfin donnés !

Auteurs principaux :

Thomas PERRIN, chargé de recherche, CNRS, UMR5608, Toulouse

Grégor MARCHAND, chargé de recherche, CNRS, UMR6566, Rennes

Pierre BODU, chargé de recherche, CNRS, UMR7041, Nanterre

Rose-Marie ARBOGAST, chargée de recherche, CNRS, UMR7044, Strasbourg